République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
****

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont
****
N° d'enregistrement
2026 / 128

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE ROGER TREMARE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2°
CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Roger Trémaré pendant la période du Festival Inter Celtique de Lorient,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du vendredi 31 juillet 2026 et jusqu'au dimanche 9 Août 2026 :

La circulation et le stationnement sont interdits sauf riverains muni d'un badge délivré par la mairie, transports en commun, Bénévoles du fil avec badge, capitainerie, secours et véhicules de service dans la rue Roger Trémaré, de l'intersection de la rue Roger Trémaré et la rue du Fort jusqu'à l'embarcadère de Pen-Mané.

Le stationnement est interdit à compter du Lundi 27 juillet 2026 et jusqu'au lundi 10 août 2026 :

Sur tout le parking de la rue Roger Trémaré, de l'intersection de l'impasse de la filature jusqu'à l'impasse de la TSF à compter du **lundi 27 juillet et jusqu'au 10 août 2026.** (Zone de retournement des transports en communs)

Sur tout le parking (parking en épi) rue Roger Trémaré, de l'intersection rue Roger Trémaré et l'impasse de la TSF jusqu'à l'embarcadère- (Zone Piétonne.)

Mise en place de la billetterie IZILO et parc à vélos.

Article 2 :
La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :
La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 08 juin 2026

Monsieur le Maire,

MAIRIE DE LOCMIQUELIC 56 MORBIHAN

Eric PATUREL

Mis en ligne le 26 juin 2026